

## CAVEJ

Par **Flo275**, le **27/07/2010** à **10:11**

Bonjour à tous,

Je viens de découvrir ce forum et il m'a paru très intéressant!

J'ai obtenu mon bac en 2003 et ai entamé des études de droit. Malheureusement à l'époque je ne savais pas ce que je voulais faire et je n'avais aucune motivation. J'ai donc abandonné et entrepris un diplôme d'assistante de direction à Genève (j'étais à l'époque frontalière). Diplôme en poche, j'ai été engagé dans une étude d'avocats à Genève en tant qu'assistante juridique. Voilà maintenant 3 ans que j'y travaille et j'aimerais beaucoup reprendre mes études pour avoir au moins une licence en droit.

J'ai découvert hier le CAVEJ et à vrai dire je ne sais pas trop ce que ça vaut...délivre-t-il des diplômes identiques à ceux délivrés aux personnes qui ont suivi les cours à la fac ? Ce diplôme est-il un vrai diplôme national, qui a une valeur à l'étranger, par exemple en Suisse ?

Est-il très difficile de suivre la licence du CAVEJ sans assister à des TD comme on pourrait le faire lors d'un cursus à la fac? Les personnes qui sont à notre disposition sont-elles conciliantes?

Est-il possible après la licence, si l'envie est toujours présente, de reprendre un cursus « normal » en et d'intégrer une fac en France ou même à Genève ?

Je suis un peu perdue car c'est un enjeu important, si je reprends le cursus, je voudrais m'y consacrer à fond et pour ce faire, démissionner de mon travail actuel afin de mettre toutes les chances de mon côté.

J'ai 25 ans et j'ai l'impression que si j'attends trop je ne pourrai plus m'y mettre soit à cause du regard des gens soit parce que ma vie aura trop changé et ne me le permettra plus.

Merci de vos réponses, j'ai besoin qu'on me guide un peu ! (image not found or type unknown)

Par **mathou**, le **27/07/2010** à **14:23**

Bonjour Flo,

[quote:3qyv74t5]J'ai découvert hier le CAVEJ et à vrai dire je ne sais pas trop ce que ça

vaut...délivre-t-il des diplômes identiques à ceux délivrés aux personnes qui ont suivi les cours à la fac ?

Ce diplôme est-il un vrai diplôme national, qui a une valeur à l'étranger, par exemple en Suisse ? [quote:3qyv74t5]

Le CAVEJ est une antenne de Paris I Panthéon Sorbonne, destinée aux étudiants ne pouvant suivre les cours et TD en régime présentiel. Il délivre donc les mêmes diplômes que Paris I, autrement dit des diplômes universitaires français. Il faut le distinguer du CNED qui n'est qu'un organisme de formation non habilité à délivrer des diplômes.

Pour avoir un diplôme universitaire, il faut être inscrit administrativement dans une fac. Après, que tu fasses ton année en présentiel ou à distance, ça ne change pas grand chose. Si tu t'inscris uniquement au CAVEJ, il faut que tu assistes aux conférences de méthode chaque semaine et que tu rendes les devoirs avant les dates limites. Ca implique une certaine proximité avec Paris.

Si tu es trop loin de Paris, tu dois passer par le CNED-CAVEJ, qui te permet de rendre les devoirs à ton rythme et de ne pas assister aux conférences.

Dans les deux cas, il y a un délestage en février et les examens en juin.

Renseigne-toi auprès d'universités proches de chez toi qui ont également des systèmes d'enseignement à distance, il n'y a pas que le CAVEJ en France.

[quote:3qyv74t5]Est-il très difficile de suivre la licence du CAVEJ sans assister à des TD comme on pourrait le faire lors d'un cursus à la fac? Les personnes qui sont à notre disposition sont-elles conciliantes? [quote:3qyv74t5]

Tout apprentissage fait seul est difficile. Tu n'as pas le chargé de TD en face de toi pour expliquer spontanément les choses ou répondre à des questions, pour faire des schémas au tableau ou répéter plusieurs fois. Mais tu peux tout de même leur poser des questions durant les permanences téléphoniques, sur les copies ou par mail (encore que par mail, ça n'a jamais abouti pour moi). Et il existe des [i:3qyv74t5]fora[/i:3qyv74t5] sur internet pour poser

tes questions Image not found or type unknown

Sur le principe des cours, tu as des CD audios des enseignements (attention à leur mise à jour) et des fascicules de TD avec des documents. Comme à la fac en régime présentiel.

[quote:3qyv74t5]Est-il possible après la licence, si l'envie est toujours présente, de reprendre un cursus « normal » en et d'intégrer une fac en France ou même à Genève ?[/quote:3qyv74t5]

Bien sûr. Tu peux même en cours de licence opter pour une année en présentiel à Paris I. Et à partir du moment où tu as validé ton année (L1, L2 ou L3), tu peux faire transférer ton dossier dans une autre université

[quote:3qyv74t5]Je suis un peu perdue car c'est un enjeu important, si je reprends le cursus, je voudrais m'y consacrer à fond et pour ce faire, démissionner de mon travail actuel afin de mettre toutes les chances de mon côté.[/quote:3qyv74t5]

Ce n'est pas forcément la meilleure solution de démissionner pour te consacrer à tes études (pas uniquement à cause des sous). Une bonne partie des étudiants au CAVEJ sont des salariés et ils arrivent à continuer leurs études. C'est une question de gestion de son temps et d'organisation. Il faut voir aussi si tu es capable de travailler uniquement le droit, sans cadre, et sans te laisser déborder par la matière - par exemple, sans te dire que tu vas bosser le soir et que tu ne fais rien dans la journée aujourd'hui, ou prendre une semaine de vacances régulièrement en te disant que tu pourras rattraper. C'est à toi de voir en fonction de ce que tu connais de toi.

Tape CAVEJ dans le moteur de recherche du forum, tu trouveras les sujets qui en parlent déjà.

Est-ce que tu en as discuté avec tes avocats pour avoir leur avis et leurs conseils ? Est-ce que tu envisages de continuer en droit français ou en droit suisse ? Ca peut aider dans ta prise de décision.

Par **Flo275**, le **27/07/2010 à 14:45**

Merci beaucoup pour vos conseils!

En fait je pensais que si j'avais une licence, je pouvais ensuite rejoindre l'Université de Genève car pour l'instant sans mention au bac, il n'est pas possible d'y rentrer.

Je vais me renseigner encore.

:))

Merci!!! Image not found or type unknown

Par **Irony**, le **29/07/2010 à 23:40**

[quote:13wecqxi]Bien sûr. Tu peux même en cours de licence opter pour une année en présentiel à Paris I. Et à partir du moment où tu as validé ton année (L1, L2 ou L3), tu peux faire transférer ton dossier dans une autre université[/quote:13wecqxi]

J'apporte ma petite pierre à l'édifice mais paraît-il que ce n'est pas aussi simple que cela. Il semblerait que si on a validé une année de L1 de droit au CAVEJ, c'est ensuite difficile de retourner en présentiel. Disons que les dossiers des personnes qui veulent passer de CAVEJ à enseignement normal ne sont carrément pas prioritaires et il y en a pas mal qui se seraient fait avoir comme ça en ne pouvant finalement plus sortir de ce système d'enseignement à distance.

Je précise que je n'ai eu de témoignages là-dessus que venant de gens qui voulaient rester à Paris I Panthéon-Sorbonne, mais pour transférer le dossier dans une autre fac, je ne sais pas du tout.

Par **Charline20**, le **10/08/2010** à **19:24**

Bonjour,

Pour avoir été étudiante au CAVEJ, je peux confirmer qu'il est très difficile de sortir de ce système. Sur le coup on pense que c'est bénéfique mais très vite on s'aperçoit des effets pervers, sauf que c'est trop tard!

En 2ème année, la prof de droit administratif, qui compte bien rester en place, est très dure. Elle note très sévèrement ce qui fait que le passage est quasi-impossible.

A vous de méditer cela... et de vous renseigner...

Par **jeeecy**, le **12/08/2010** à **07:52**

[quote="Charline20":3o5n4mhw]Bonjour,

Pour avoir été étudiante au CAVEJ, je peux confirmer qu'il est très difficile de sortir de ce système. Sur le coup on pense que c'est bénéfique mais très vite on s'aperçoit des effets pervers, sauf que c'est trop tard!

En 2ème année, la prof de droit administratif, qui compte bien rester en place, est très dure. Elle note très sévèrement ce qui fait que le passage est quasi-impossible.

A vous de méditer cela... et de vous renseigner...[/quote:3o5n4mhw]

ce n'est pas nouveau que la sélection en deuxième année se fait essentiellement au niveau du droit administratif (j'ai redoublé ma deuxième année rien que pour cela...)

c'est une matière qui a des bases différentes des matières de droit privé et qu'il faut donc appréhender

;)

que l'on soit donc au CAVEJ ou en fac, le droit administratif ne change rien Image not found or type unknown

Par **etudiantedroit**, le **22/02/2012** à **22:09**

Bonjour,

Est il possible pour les étudiants boursières de passer une première partie des épreuves en mai/juin et l'autre partie en septembre?

Merci pour vos reponse

Par **ninidroit51**, le **22/02/2012** à **22:28**

Pour ma part, je suis actuellement avec la fac de Rouen à distance mais comme je recherche un boulot à coté (j'ai une piste de contrat de pro teleprospector) je me pose la question de savoir si je peux continuer mon année ou devoir laisser le droit de coté ?

Je me demande en fait si je peux aller passer mes partiels de mai avec un boulot à coté et comment dois je parler de mes études à distance ?

Merci

Par **oceanne14**, le **24/07/2012** à **19:23**

Bonjour,

J'aurais besoin de vos lumières. Voilà étant actuellement enceinte et attendant mon enfant pour octobre; je me suis inscrite au cavej et dans l'université de paris pour pouvoir y suivre ma L1 Droit.

J'ai vu que le CAVEJ necessitait d'être près de Paris, or j'habite à Caen. Donc il faut que je m'inscrive aussi au CNED c'est ça? Comment s'inscrire? Parce qu'en allant sur le site du CNED on me parle juste du CAVEJ...

Par **Visiteur**, le **04/04/2013** à **11:40**

Bonjour ma question est la suivante : les diplômes délivrés à la suite d'une formation cavej sont ils les mêmes que ceux délivrés aux présentiels. C'est à dire :

1/ Existe t'il la moindre différence entre le diplôme délivré par paris 1 en présentiel et en cavej.

2/ Le diplôme (le papier) mentionne t'il le mode présentiel ou cavej.

Merci

Par **gregor2**, le **04/04/2013** à **22:13**

Bonjour,

pour répondre à vos questions, non le diplôme ne mentionne pas le cavej. En conséquence non il n'existe pas de différence entre les diplômes.

Je vous invite à lire notre article sur le sujet :

<http://www.juristudiant.com/forum/le-cavej-presentation-t18795.html>

en espérant que vos autres questions trouvent des réponses.

Par **Christine**, le **03/07/2014** à **22:02**

Bonjour

Ayant validée ma L2 par le cavej je me permets de témoigner rapidement car je ne sais pas si la question est tj d'actualité le diplôme ne mentionne pas le cavej mais les relevés de note oui

Par **Alice**, le **09/08/2014** à **13:20**

Bonjour,

J'ai une petite question à ceux qui connaissent le Cavej. Je compte m'y inscrire l'année prochaine en L1 (j'ai déjà fait une L1 de droit en présentiel mais pour des raisons de santé je n'ai pas pu passer les partiels du 1er semestre) mais je suis déjà en 2ème année de BTS Communication. J'ai peur qu'au niveau des dates d'examen les 2 coïncident, étant donné que les dates du BTS sont aux mois de Mai/Juin.

Est-il possible d'avoir une dérogation pour les examens de droit ? Bien sûr, je pensais faire un maximum au délestage de février.

Merci d'avance pour votre aide et bonne fin de vacances.

Par **Christine**, le **09/08/2014** à **14:04**

Il n'y a pas de dérogation mais beaucoup d'étudiants qui ne font pas forcément de double cursus préfèrent laisser certaines matières pour septembre afin de se concentrer sur certaines matières. Sinon pour les oraux qui ont lieu sur une journée entière tu peux demander à changer de jour sans soucis ...

Par **gregor2**, le **09/08/2014** à **18:50**

Bonjour, tout est dit, aucune dérogation mais vous pouvez vous présenter aux rattrapages de septembre pour les matières que vous ne pouviez pas passer (toutefois vous n'aurez pas la sécurité du rattrapage pour ces matières).

Par **Alice**, le **09/08/2014** à **22:18**

D'accord, merci beaucoup pour vos réponses claires et rapides !

Par **gregor2**, le **11/08/2014 à 12:23**

De rien, dans ma signature il y a des liens vers des articles qui pourraient vous intéresser.

Par **Elisa96**, le **31/07/2017 à 15:26**

Bonjour a tous ,

je me pose des questions a propose du CAVEJ.

je suis une étudiante en troisième année de droit a l'université du luxembourg. Si tout se passe bien , je serais diplômée l'année prochaine. J'envisage par la suite de m'inscrire dans une formation de master 1 a distance proposée par le Cavej . J'aimerais avoir plus d'informations sur des personnes ayant déjà suivie cette formation , car j'ai lu a plusieurs reprises des avis négatifs ( cours non mis a jour, difficultés de contacter par email , lenteur administrative voir administration catastrophique...) De plus, mon diplôme étant luxembourgeois, quelqu'un serait il m'indiquer quelle démarche dois -je faire pour pouvoir m'inscrire ?

d'avance merci pour vos réponses,

cordialement,

Elisa

Par **Leah74**, le **18/10/2017 à 16:43**

Bonjour,

je voulais être éclairée sur quelques points.

J'ai passé ma L1 Droit l'année dernière mais je n'est pas validé le S1, je n'est donc pas pu m'inscrire en L2 tant que les matières non-validés du S1 ne sont pas validées.

Donc, je me suis dit, a l'issue de la validation du S1, la L1 sera acquise. Est-ce que, à ce moment là, je puis m'inscrire en CAVEJ L2, puis, si je valide cette L2, retourner en L3 dans ma fac l'année prochaine.

Cela me permettrait de ne pas perdre cette année dans laquelle je doit me remettre a niveau pendant que le reste de ma promo est en en L2...

Est-ce possible selon vous?

Merci de votre attention !!

Léa